



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Marseille le

06 NOV. 2013

Direction des Collectivités Locales,
de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Bureau des Installations et Travaux Réglementés

pour la Protection des Milieux

Dossier suivi par : M.ARGUIMBAU

Tél. : 04.84.35.42.68

n° 148-2009-PPRT/6

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la
Société BRENNTAG Méditerranée à VITROLLES

Par arrêté du Préfet de la Région Provence , Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches du Rhône, en date du 4 novembre 2013, il a été approuvé le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la société **BRENNTAG Méditerranée**, pour une installation de mélange et de conditionnement de produits chimiques divers, située 21 boulevard de l'Europe ZI Les Estroublans à Vitrolles.

Cet arrêté accompagné d'une note de présentation, d'un règlement et d'une carte, sera mis à la disposition du public, en mairie de Vitrolles, Centre technique municipal 6 avenue de Rome Zone Industrielle les Estroublans 13127 Vitrolles, au siège de la Communauté du Pays d'Aix Hôtel de BOADES 8 place Jeanne d'Arc 13626 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1, en sous-préfecture d'Istres, avenue des Bolles, 13800 Istres, à la Préfecture des Bouches du Rhône, boulevard Peytral 13282 Marseille Cedex 20 - la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement -Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (4ème étage).

L'arrêté sera affiché dans les lieux précités.

Toute personne physique ou morale intéressée peut prendre connaissance de l'ensemble du Plan sur les sites internet de la DREAL Provence Alpes Côte d'Azur www.paca.developpement-durable.gouv.fr et de la Préfecture des Bouches du Rhône. <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Marseille le

06 NOV. 2013

Pour le Préfet
le Directeur
des Collectivités Locales,
de l'Utilité Publique et
de l'Environnement

Josiane GILBERT